

Image not found or type unknown



Que faire pour reussir a voir ma fille

Par **mero laurent**, le **30/08/2011 à 14:40**

Bonjour,rrnrje me suis separe de ma concubine il y plus 1 mois et elle a quitte le domicile avec notre fille. le bail est aux 2 nom, malheureusement ma concubine ne ma laisse le droit de voir ma fille seulement 1fois depuis la rupture et en journee uniquement. par la suite plus aucune reponse telephonique et je ne peux plus voir ma fille et aucune nouvelle de la situation quotidienne de ma fille. rnje me retourne vers vous dans le but de trouver une plosible solution dans le but de pouvoir voir ma fille avant le jugement? quel peuvent les recourt penal ou autres quelqu il soit ? rnrn je vous remercie tous d avance pour vos futur reponse et le temps que vous consacrerai rnrncordialement laurent MERO

Par **mimi493**, le **30/08/2011 à 14:41**

Vous devez, dès maintenant, envoyer une requête au juge des affaires familiales (greffe du TGI du domicile de l'enfant).rnSi vous voulez que ça soit traité en urgence, prenez un avocat et faites la requête en référé